



Paray-Vieille-Poste

Notre Village

Noces d'Or ou de Diamant

La célébration des Noces d'Or (50 ans de mariage) et de Diamant (60 ans de mariage) est une cérémonie de valeur symbolique issue d'une démarche volontaire des époux.

Elle est effectuée par la mairie du lieu de domicile des époux.

La demande est à formuler conjointement, par correspondance adressée au Cabinet du Maire, dans les plus brefs délais, afin de convenir de la date désirée pour la cérémonie.

PIECES A FOURNIR

- Nom, Prénom, adresse et téléphone des demandeurs
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité, de téléphone,...) des époux
- Livret de famille
- Pièce justificative d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire) des époux
- Nombre d'invités à la célébration

**Service de l'état civil,
de l'accueil, des
formalités rapides et
des élections.**

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
⇒ 08h15 – 12h00
et de 13h00 – 18h00

Samedi
⇒ 09h00 – 12h00